

## Intitulé de la formation **Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Personnel Concepteur et/ou Encadrant)**

**Domaine** Qualité, santé et sécurité au travail – Conduite en sécurité des engins Version 06/2022

**Éligible CPF** Non  Oui

### Objectifs

#### Objectif de la formation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, toute personne intervenant à proximité des réseaux doit disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Cette réglementation vise à renforcer la sécurité du personnel et à limiter les risques de dommages sur les réseaux.

L'AIPR est délivrée par l'employeur aux personnes concernées par cette autorisation. Elle est assortie d'une obligation de compétences.

Pour délivrer l'autorisation, l'employeur doit s'assurer des compétences des salariés amenés à intervenir à proximité des réseaux. L'acquisition ou la validation de ces prérequis peut s'effectuer par l'intermédiaire d'une formation spécifique.

Source : application de l'article R.554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

#### Objectifs pédagogiques (Être capable de...)

- Appliquer la réglementation DT-DICT et à l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement et de la continuité des services,
- Identifier les différents réseaux,
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés,
- Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Concepteur et/ou Encadrant.

**Durée :** 1 j de formation **Modalité :** Présentiel **Effectif :** De 4 à 10 personnes  
soit **7h par stagiaire**

**Accessibilité** Pour les personnes en situation de handicap, en amont de la formation, nous contacter afin de déterminer les aménagements à adapter.

### Public concerné

- **Profil concepteur :** personnel intervenant pour le compte du Responsable de projet (Conducteurs de travaux, personnels réalisant la détection ou le géoréférencement de réseaux), Chargés d'études, Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre.
- **Profil encadrant :** toute personne chargée par le Responsable de projet d'encadrer la mise en œuvre de travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains, à savoir maître d'œuvre, exploitant, maître d'ouvrages et personnels techniques des collectivités territoriales, bureaux d'études spécialisés

### Prérequis et niveau d'entrée

- Avoir une expérience en tant que concepteur et/ou encadrant,
- Maîtrise de la langue française (lecture et compréhension) et de l'environnement Windows pour passage de l'épreuve d'examen de compétences en ligne



## Moyens et méthodes pédagogiques

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle,
- Formation en salle sous forme d'exposé, illustrations, reportages photographiques et entraînement au passage du QCM AIPR Concepteur / Encadrant,
- Moyens techniques PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia,
- Un livret de formation AIPR Concepteur / Encadrant.



## Évaluation

- **De la satisfaction du module par le stagiaire**
  - Questionnaire écrit
- **Des acquis du stagiaire**

Type d'évaluation :

- QCM en ligne

L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles. Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MTES via Internet  
**Score minimal pour réussir à l'examen Opérateur : 48 points sur 80 points maximum.**

La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Concepteur ou Encadrant) ou d'une Attestation d'échec si examen non réussi.

Examen qui sera réalisé sous surveillance.

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour passer l'examen.

## Qualité et profil de l'animateur

- Animateur spécialisé intervenant pour le compte de CAMPUS XII<sup>e</sup> AVENUE
- Centre agréé sous le numéro 492.

## Sanction de la formation

- **Attestation de compétences** relative à l'Intervention à Proximité des Réseaux (réussite ou échec) permettant à l'employeur de délivrer ou pas l'A.I.P.R. « A.I.P.R. Préparation et conduite de projet » ou « A.I.P.R. Encadrement de chantiers de travaux ».
- **Taux de réussite sur les 2 profils : 100 % en 2019, en 2020,2021 et 2022. Score moyen obtenu en 2022 sur les 2 profils ; 68/80.**

## Contenu de formation

THEORIE DE 6 HEURES

- Réglementation et Norme
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT – DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Documents réglementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)
- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens



Sous l'égide du Conseil Régional et de l'Agefiph, notre organisme de formation a signé la charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

**EESC BUSINESS CAMPUS 12 - CAMPUS XII<sup>e</sup> AVENUE**  
**N° déclaration d'existence :** 76 12 01010 12 - **SIRET :** 900 038 167 00012  
**Siège social :** CAMPUS XII<sup>e</sup> AVENUE Cité de l'Entreprise et de la Formation  
 5 rue de Bruxelles BP 3349 12033 RODEZ Cedex 9  
**Site de Rodez :** 5, rue de Bruxelles - **Site de Millau :** 38 boulevard de l'Ayrolle  
**Tél :** 05 65 77 77 00 **Mail :** [fpc@campus12avenue.fr](mailto:fpc@campus12avenue.fr) **Web :** [www.campus12avenue.fr](http://www.campus12avenue.fr)

# Programme de formation

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La cartographie, le marquage-piquetage</li> <li>– Lecture des repérages et affleurant</li> <li>– Les procédures de prévention en amont du chantier</li> <li>– L’analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention</li> <li>– Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires</li> <li>– Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents)</li> <li>– La règle des 4A (Arrêter les engins, Alerter les secours, Aménager un périmètre de protection, Accueillir les secours)</li> </ul>
<b>EXAMEN FINAL D’1 HEURE</b>	
	– Evaluation finale via le QCM de la plateforme nationale d’examen QCM-AIPR du MTES

## Contact formation

<input type="checkbox"/>	Lionel DÉLÉRIS – 05 65 75 56 99 – l.deleris@campus12avenue.fr	Site de Rodez – intra et sur-mesure
<input type="checkbox"/>	Anne JEANJEAN – 05 65 59 59 03 – a.jeanjean@campus12avenue.fr	Site de Millau – inter, intra et sur-mesure
<input type="checkbox"/>	Céline LONGUET – 05 65 75 56 77 – c.longuet@campus12avenue.fr	Site de Rodez – inter
<input type="checkbox"/>	Amélie MOULY – 05 65 75 56 84 – a.mouly@campus12avenue.fr	Site de Rodez – intra et sur-mesure



Sous l'égide du Conseil Régional et de l'Agefiph, notre organisme de formation a signé la charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

**EESC BUSINESS CAMPUS 12 - CAMPUS XII<sup>e</sup> AVENUE**  
**N° déclaration d'existence :** 76 12 01010 12 - **SIRET :** 900 038 167 00012  
**Siège social :** CAMPUS XII<sup>e</sup> AVENUE Cité de l'Entreprise et de la Formation  
 5 rue de Bruxelles BP 3349 12033 RODEZ Cedex 9  
**Site de Rodez :** 5, rue de Bruxelles - **Site de Millau :** 38 boulevard de l'Ayrolle  
**Tél :** 05 65 77 77 00 **Mail :** [fpc@campus12avenue.fr](mailto:fpc@campus12avenue.fr) **Web :** [www.campus12avenue.fr](http://www.campus12avenue.fr)